

LE DROIT D'AUTEUR

ORGANE MENSUEL DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION

POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES, A BERNE

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

Études générales : LA STATISTIQUE INTERNATIONALE DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE (Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Pays scandinaves, Russie, Suisse, Vénézuéla), p. 149.

Jurisprudence : ALLEMAGNE. Reproduction illicite d'œuvres d'art françaises appliquées à l'industrie, protégées comme œuvres artistiques, non comme modèles industriels, sans formalités nouvelles; Convention de Berne, p. 157.

Bibliographie : Ouvrages et articles nouveaux (*Allschul, Christ, Hood, Pospisil, Rivarola, Thring*), p. 159.

PARTIE NON OFFICIELLE

Études générales

LA STATISTIQUE INTERNATIONALE DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE

Dans les comptes rendus que la presse et plus spécialement les organes professionnels ont consacrés au *Recueil des conventions et traités concernant la propriété littéraire et artistique* publié par notre Bureau en 1904, il a été particulièrement relevé que les notices relatives aux différents pays contiennent des données statistiques sur la production dans le domaine intellectuel et permettent ainsi de se faire une idée approximative de l'importance du mouvement littéraire d'une nation, mis en corrélation avec sa population et sa position ethnographique. En effet, nous avons terminé les monographies sur l'histoire de la protection internationale des auteurs dans chaque pays par des informations positives, empruntées aux éléments recueillis dans notre revue depuis 1888, sur le chiffre des œuvres originales ou des traductions créées et des publications périodiques parues, sur l'échange des productions intellectuelles et l'état du marché de celles-ci, tout cela afin de jeter quelque lumière sur l'évolution de la littérature et des arts des divers peuples.

En procédant à ce travail, nous avons vu, une fois de plus, combien peu avancées sont encore, en somme, ces recherches statistiques et quel effort collectif, faisant entièrement défaut à l'heure qu'il est, serait nécessaire pour arriver à des résultats nets et susceptibles de comparaison internationale. Cette année encore, nous ne pouvons men-

tionner aucun progrès nouveau dans l'élaboration de ces statistiques réunies par notre organe. Seul le nombre des personnes qui s'y intéressent et propagent cette étude d'ensemble a augmenté un peu; elle a pénétré aussi dans des ouvrages spéciaux tels que les *Geographisch-statistische Tabellen* de Hübner, édités par le professeur de Juraschek (2^e partie), où sont coordonnées toutes les informations pouvant se traduire en chiffres, sur la production d'un pays dans un domaine quelconque.

Un phénomène régulier, c'est la périodicité des plaintes concernant la surproduction en matière de librairie; elles ont été assez vives en Angleterre et en Allemagne, sans avoir cessé en France. Dans le premier de ces pays, la *Fortnightly Review* a indiqué comme causes de ce phénomène inquiétant la concurrence des revues et journaux à bon marché; la mauvaise répartition, dans le cours de l'année, de la publication des livres qui, au lieu de s'échelonner, paraissent à peu près tous aux mêmes époques d'activité fébrile et s'écoulent dès lors moins aisément; puis l'accroissement du nombre des éditeurs dont la compétition est devenue très vive et qui poussent les écrivains à produire à l'excès; cette compétition les amène à éditer des livres qu'ils n'auraient pas publiés si, étant moins nombreux, ils avaient procédé à une sélection et avaient pu exercer plus de discernement dans leur choix; enfin la revue précitée⁽¹⁾ signale « l'incompétence d'un trop grand nombre de libraires détaillants, l'indifférence du public tiraillé par trop de choses à la fois, la crise commerciale et industrielle générale qui rend les économies nécessaires, l'acuité des questions politiques, nationales ou internationales, qui

dérivent l'attention au profit de la presse quotidienne ou périodique ».

En Allemagne, la disproportion entre la production et la consommation est surtout intense dans le domaine de la littérature scientifique, qui est destinée aux classes moyennes; la surabondance de la production est attribuée aussi bien aux auteurs qui écrivent par ambition qu'aux éditeurs qui se lancent dans des entreprises hasardées.

Mais à voir cette production s'accroître toujours et si impétueusement qu'elle paraît toute spontanée, on est porté à croire que la surproduction est peut-être moins réelle que le manque de consommation, et que cette dernière pourrait prendre un essor plus grand dans des conditions de vie plus normales. Si l'on pouvait établir celles-ci, on canaliserait mieux et on rendrait du coup plus fertile l'énorme production que nous allons analyser.

Allemagne

La statistique si complète et consciencieuse de la maison Hinrichs de Leipzig n'a qu'un défaut qu'il ne serait, du reste, pas trop malaisé de corriger: elle englobe indistinctement la production de l'Empire d'Allemagne et des parties de langue allemande de l'Autriche et de la Suisse; nous savons par des demandes de renseignement que cela a déjà provoqué des appréciations erronées. En comptant à part les publications pas trop nombreuses parues ailleurs que sur le territoire de l'Empire, on obtiendrait la production distincte de ce dernier et on saurait aussi si c'est sur ce seul territoire que se produit l'augmentation croissante de publications révélée surtout depuis cinq ans et bien visible d'après le tableau suivant:

(1) V. le résumé de la *Revue bibliographique*, n° 8, novembre 1905, p. 422.

Année	Publications	Année	Publications
1895:	23,607	1900:	24,792
1896:	23,339	1901:	25,331
1897:	23,861	1902:	26,906
1898:	23,739	1903:	27,606
1899:	23,715	1904:	28,378

L'augmentation a été en 1901 de 2,17 %, en 1902 de 6,22 %, en 1903 de 2,60 % et en 1904 de 2,80 %. La production de l'année dernière dépasse celle de 1903 de 772 publications; l'accroissement s'étend sur presque toutes les branches et là où il fait place au phénomène inverse, il y a ou une fluctuation peu importante (science militaire — 18, beaux-arts — 22) ou un léger arrêt dans un mouvement ascendant très prononcé dans les dernières années (éducation — 166, commerce — 49). Voici le tableau détaillé de cette production:

	1903	1904
Bibliographie générale. Bibliothéconomie. Encyclopédies. Oeuvres collectives. Recueils. Écrits de sociétés savantes. Questions universitaires . . .	491	510
Théologie	2,468	2,571
Sciences juridiques et politiques	2,348	2,403
Médecine	1,848	1,989
Sciences naturelles. Mathématiques	1,430	1,531
Philosophie. (<i>Théosophie</i>) . . .	505	642
Éducation, instruction. Livres pour la jeunesse	4,384	4,218
Philologie. Linguistique. Science de la littérature	1,693	1,728
Histoire	1,048	1,157
Géographie. Cartes	1,294	1,391
Science militaire	640	622
Commerce. Technologie (<i>Trafic</i>)	1,858	1,809
Architecture. Génie civil	834	918
Économie domestique. Agriculture. Sylviculture	862	960
Belles-Lettres (<i>Pièces de théâtre. Récits populaires</i>)	3,903	3,954
Beaux-Arts	929	907
Livres populaires	615	629
Divers	456	439
Total	27,606	28,378

Le nombre des dissertations et écrits académiques dont la bibliographie paraît dans la revue mensuelle *Bibliographischer Monatsbericht*, éditée depuis dix-sept ans par la maison Gustave Fock, à Leipzig, est resté, dans l'année scolaire 1904/05, à peu près stationnaire, car la diminution totale (— 33) est de peu d'importance.

	1902/03	1903/04	1904/05
1. Philologie classique et archéologie	215	206	225
2. Philologie moderne. Langues et littératures modernes	381	377	300
3. Langues orientales et linguistique	59	56	57
4. Théologie	32	39	39
A reporter	687	678	621

	1902/03	1903/04	1904/05
Report	687	678	621
5. Philosophie	124	124	115
6. Pédagogie	192	124	227
7. Histoire et sciences auxiliaires	169	159	152
8. Géographie	51	37	41
9. Sciences juridiques et politiques	797	739	1,024
10. Médecine	1,758	1,719	1,428
11. Sciences naturelles (zoologie, botanique, géologie)	340	268	266
12. Sciences exactes (mathématiques, physique, astronomie, météorologie)	348	310	289
13. Chimie	592	707	573
14. Arts figuratifs	28	30	36
15. Sciences techniques et commerciales	5	—	63
16. Musique	12	12	6
17. Agriculture. Sylviculture	31	28	42
18. Divers (bibliothéconomie, discours)	7	32	51
Total	5,141	4,967	4,934

Dans beaucoup de branches les chiffres sont les mêmes ou presque les mêmes. Une augmentation considérable se note dans la branche de la pédagogie (+ 103) et dans celle des sciences juridiques et politiques (+ 285) et aussi dans la catégorie élargie des sciences techniques et commerciales. Au contraire, il y a diminution dans les branches de la philologie moderne (— 77), de la chimie (— 134) et de la médecine (— 294).

Le mouvement des chiffres relatifs aux publications des sciences juridiques et politiques, qui sont consignées dans la *Uebersicht der gesamten staats- und rechtswissenschaftlichen Literatur*, publiée depuis 37 ans par M. Otto Mühlbrecht, de la maison Puttkammer et Mühlbrecht, à Berlin (v. *Droit d'Auteur*, 1904, p. 76), ressort du tableau suivant qui comprend les quatre dernières années:

PUBLICATIONS EN	1901	1902	1903	1904
Allemand	2,376	2,299	2,538	2,560
Français	459	487	495	558
Anglais	625	640	736	782
Italien	169	117	120	224
Hollandais	160	144	137	183
Langues scandinaves	104	153	105	95
Espagnol	75	77	128	64
Total	3,968	3,917	4,259	4,466

L'année 1900 qui avait représenté jusqu'ici le point culminant dans ce domaine est dépassée grâce, moins à la production allemande restée encore au-dessous de celle de cette année-là, qu'à celle plus intense des publications en français, en anglais, en italien et en hollandais; par contre, les publications en langues scandinaves et en

espagnol ont été en baisse en 1904 et accusent les chiffres les plus bas depuis cinq ans.

Le nombre total des traductions, en langues étrangères, d'œuvres allemandes protégées ou tombées dans le domaine public ne peut plus être mis en parallèle avec celui des années antérieures. L'un des deux bibliographes de mérite qui se sont occupés de cette statistique avec une grande sollicitude, M. Otto Mühlbrecht, à Berlin, est malheureusement tombé malade et n'ayant pu compléter la seconde partie de son travail correspondant à l'année 1904 qu'au mois d'août 1905, il y a ajouté dans le *Börsenblatt* les premières données relatives à l'année 1905, en sorte que sa statistique empiète déjà sur l'année subséquente. Les traductions en anglais, danois, espagnol, français, italien, néerlandais, norvégien et suédois, parues ainsi en 1904 et dans une partie de 1905, sont au nombre de 405. D'autre part, M. Pech a continué, dans les mêmes conditions pour l'année 1904 seule sa statistique des traductions en langues slaves, hongroise, roumaine et autres langues de l'Europe orientale et il y a consigné 400 titres (1902: 329; 1903: 319), donc, un nombre passablement plus élevé.

Les inscriptions d'œuvres allemandes pour lesquelles le *copyright* a été sollicité en 1904 aux États-Unis par l'intermédiaire de l'Agence générale instituée à New-York par le *Barsenverein* ont encore augmenté de presque une centaine (1901: 1975; 1902: 1928; 1903: 2237; 1904: 2332); cette augmentation provient surtout des œuvres musicales, œuvres nouvelles et œuvres complétées, inscrites au nombre de 2266 (1903: 2202); les œuvres dramatiques (livrets) inscrites n'ont été que 10 (1902: 18; 1903: 7), les œuvres d'art, 34 (1902: 46; 1903: 28); trois seuls livres ont obtenu aux États-Unis la protection légale subordonnée à la clause de la refabrication. Les enregistrements basés sur l'*Interim Copyright Act* promulgué le 7 janvier 1904 en vue de l'Exposition de Saint-Louis, ont été seulement au nombre de 19, si bien que la crainte exprimée par nous dans cette revue (v. *Droit d'Auteur*, 1904, p. 108) de voir tout cet effort législatif aboutir à un mince résultat s'est réalisée.

Aucun renseignement statistique nouveau ne nous est parvenu au sujet de la presse périodique ni de l'importation ou exportation des produits de l'industrie du livre et des arts graphiques. En revanche, nous possédons la statistique des maisons du commerce de la librairie, de la musique et des objets d'art, organisé dans le *Barsen-*

verein de Leipzig qui comptait en mai dernier 3238 membres (1885: 1549; 1895: 2645; 1904: 3125); cette statistique est publiée dans l'*Annuaire Officiel* édité par cette société; voici, coordonné en tableau, le nombre des firmes de langue allemande qui servent d'organes audit commerce:

	1902	1903	1904	1905
Allemagne	7,514	7,875	8,207	8,502
Autriche-Hongrie	858	919	941	984
Suisse	295	293	296	305
Pays d'Europe	874	932	934	947
Amérique	173	180	178	182
Afrique	17	19	19	19
Asie	30	31	39	32
Australie	10	10	10	9
Total	9,771	10,259	10,624	10,980

Sauf pour les trois continents mentionnés en dernier lieu, il y a augmentation sur toute la ligne; elle est surtout visible en Allemagne (+ 295) et en Autriche-Hongrie (+ 43). En Allemagne le nombre des firmes s'est même accru en cinq ans de 1137, en Autriche de 137 et dans les autres pays européens, sauf la Suisse où il est resté stationnaire, de 197. Ledit commerce conquiert toujours de nouvelles localités, surtout en Allemagne (1901: 1401 villes; 1905: 1523). Les maisons qui s'occupent exclusivement d'édition se multiplient rapidement (1903: 2472; 1904: 2612; 1905: 2880); il en est de même du gros des maisons figurant dans cette statistique, formé par les librairies d'assortiment de tout genre (1901: 5520; 1902: 5725; 1903: 6000; 1904: 6184; 1905: 6480). L'édition des objets d'art occupa 345 maisons (1904: 340); 416 maisons (1904: 397) cultivent l'édition musicale.

Autriche-Hongrie

La statistique de la production intellectuelle pourrait jouer dans ce pays un rôle plus utile encore qu'ailleurs en présence des nombreuses questions connexes qui s'y agitent, telles que les traités de commerce, les droits d'entrée, l'expédition postale, la protection internationale et la protection réciproque entre les deux parties de la monarchie des droits des auteurs et des artistes. Il est donc fort regrettable que ce travail n'ait plus été repris depuis 1901. Force nous est de nous contenter des quelques informations renfermées dans l'*Adressbuch* de M. Perles (39^e année 1904/05) au sujet des organes les plus importants de la presse périodique; l'annuaire en consigne 2178, soit 21 de moins qu'en 1903/04. Lesdits organes paraissent en quinze langues et dans 299 localités parmi lesquelles nous relevons: Vienne, 783 (1903/04: 815), Prague 184 (189) et Budapest, 129 (123); 1315 (1325) de ces publications se publient

en allemand, 322 (327) en tchèque, 228 (217) en hongrois, 90 (98) en polonais, 67 (68) en croate, et 156 (164) en d'autres langues; on voit que la diminution atteint, d'après cette liste, toutes les publications sauf celles en hongrois.

L'annuaire précité nous renseigne aussi sur les maisons de librairie et des industries connexes:

	1902	1903	1904
Totalité des maisons	2,038	2,162	2,266
Localités	593	618	641
Maisons de librairie	1,726	1,793	1,885
Maisons d'édition	262	275	337
Libraires d'assortiment	1,474	1,491	1,532
Libraires d'occasion	364	376	383
Commerce d'objets d'art et de cartes	751	779	795
Commerce de musique	762	778	793
Cabinets de lecture	322	322	325
Maisons d'abonnement de musique	59	59	59
Maisons d'édition de musique	49	50	54
Maisons de musique d'occasion	—	19	21

Nous pouvons ajouter à ces données qui rendent manifeste l'expansion croissante du commerce des produits intellectuels, quelques autres indications relatives au nombre des imprimeries (1786), des lithographies (472), des fonderies de caractères (48), des xylographies (46), des établissements chimigraphiques (47), des ateliers d'impression et de gravure sur cuivre (45). Là aussi, le développement graduel est visible, surtout pour l'imprimerie (1901: 1638 établissements).

Belgique

L'Institut international de bibliographie nous a obligeamment transmis la statistique des livres et brochures publiés en Belgique pendant l'année 1904 et que nous mettons ci-après en parallèle avec la statistique des deux années précédentes:

Livres et brochures	1902	1903	1904
Bibliographie	35	63	61
Philosophie; morale	69	57	48
Religion	171	205	257
Sociologie	258	259	282
Droit; administration	169	205	187
Armée	24	13	22
Enseignement	85	88	115
Coutumes; folklore	11	16	12
Philologie	79	71	64
Sciences pures	213	269	241
Médecine; hygiène	173	219	179
Industrie	112	130	151
Agriculture	99	97	124
Économie domestique	9	13	12
Beaux-arts	145	117	146
Sport	17	33	25
Littérature	465	428	450
Histoire et géographie	196	190	193
Biographie	169	166	165
Total	2,499	2,639	2,734

La production de l'année 1904 dépasse donc celle de 1903 (+ 95); cette augmentation doit être attribuée principalement à celle des catégories suivantes: religion, sociologie, industrie, agriculture, enseignement, beaux-arts et littérature. Dans les autres catégories, à l'exception de celle de la philosophie qui est en diminution légère constante depuis quelques années, la ligne est simplement ondulante.

Les renseignements relatifs à la presse périodique belge continuent à être contradictoires, à moins qu'on n'admette que les uns se rapportent uniquement à la presse périodique proprement dite (journaux), les autres à toute la presse y compris les revues, almanachs, etc. D'une part, on indique pour l'année 1904 le chiffre de 904 organes, dont 105 journaux quotidiens (86 organes politiques et 19 journaux financiers, agricoles, etc.) et 799 organes hebdomadaires et bi-hebdomadaires. D'autre part, on aurait compté en 1904 en Belgique et en Luxembourg 1799 publications périodiques (1885: 829; 1903: 1509).

Canada

Il se publie actuellement au Canada, d'après le *Newspaper Annual*, 1168 journaux et publications périodiques de tout genre, parmi lesquels 11 paraissent en allemand.

États-Unis

L'année 1904 n'a pas été précisément brillante pour le commerce américain de la librairie, mais, tout compté, elle a été satisfaisante et est même devenue *a good business year* grâce à un essor énorme des affaires, après que l'élection présidentielle eut eu lieu. A la léthargie et à la dépression commerciales succéda alors une vie intense et vigoureuse. Il y eut plus d'offre et de demande de bons livres que depuis longtemps, et les amis des lettres eurent la satisfaction de constater le nombre croissant de *solid books* dans presque toutes les branches de la littérature⁽¹⁾.

Les chiffres corroborent cette appréciation; ils représentent sur ceux de l'année 1903 une avance totale de 426 ouvrages et constituent ainsi une apogée, comme le montre le tableau suivant:

1895: 5,469 ouvrages	1900: 6,356 ouvrages
1896: 5,703 »	1901: 8,141 »
1897: 4,928 »	1902: 7,833 »
1898: 4,886 »	1903: 7,865 »
1899: 5,321 »	1904: 8,291 »

Ce qui est plus notable, c'est que parmi ces 8291 publications dont 3750 (201 de

(1) *Publishers' Weekly*, n° 718, du 31 décembre 1904.

plus qu'en 1903) ont été enregistrées de visu dans les bureaux du *Publishers' Weekly*⁽¹⁾, les livres nouveaux sont en progression sensible (+ 1178), avance de beaucoup supérieure à l'avance totale sur 1903, tandis que les éditions nouvelles ont fortement

baissé. La production devient toujours plus autochtone; cela ressort de l'augmentation des publications d'auteurs américains, qui forme presque le triple de celle des ouvrages anglais (protégés et non protégés) importés aux États-Unis. D'autre part, l'intimidation

qu'exerce sur les auteurs étrangers la clause de la refabrication va également en augmentant, ce qui devrait démontrer aux typographes américains qu'ils font fausse route en choisissant ce système pour attirer les auteurs étrangers (v. le tableau ci-après).

ÉTATS-UNIS	Livres nouveaux		Éditions nouvelles		Publications d'auteurs américains		Publications d'auteurs étrangers, fabriquées aux États-Unis		Ouvrages anglais importés	
	1903	1904	1903	1904	1903	1904	1903	1904	1903	1904
Romans	816	1,007	644	814	977	1,262	396	491	87	68
Droit	507	606	98	8	600	605	2	2	3	7
Théologie et religion	233	673	280	44	358	547	72	61	83	109
Éducation, linguistique	555	592	72	36	471	446	99	104	57	78
Histoire littéraire, mélanges	338	644	331	53	296	384	238	241	135	72
Ouvrages pour la jeunesse	451	408	42	11	415	353	51	31	27	35
Sciences politiques et sociales	234	297	12	39	190	262	20	23	36	51
Poésie et drame	421	530	25	8	273	332	126	138	47	68
Sciences physiques et mathématiques	186	322	245	52	342	277	40	18	49	79
Histoire	423	315	57	42	357	257	48	25	75	75
Biographie, mémoires	431	416	45	21	280	248	116	68	80	121
Médecine, hygiène	257	186	97	92	270	243	62	22	22	13
Voyages, géographie	228	215	25	25	167	146	26	19	60	75
Beaux-Arts, livres illustrés	163	230	13	23	100	146	23	13	53	94
Arts usuels	105	144	26	31	107	129	8	10	16	36
Philosophie	95	54	8	4	78	37	8	8	17	13
Économie domestique et rurale	101	74	15	8	105	75	1	3	10	4
Sports, jeux	65	110	16	4	65	92	3	4	13	18
Ouvrages comiques et satiriques	70	61	4	4	64	62	9	2	1	1
Oeuvres de renvoi	114	87	17	1	106	75	8	5	17	8
Total	5,793	6,971 + 1,178	2,072	1,320 - 752	5,621	5,978 + 357	1,356	1,288 - 68	888	1,025 + 137

En parcourant les chiffres détaillés des années 1903 et 1904, mis en parallèle, nous voyons que, sauf pour les ouvrages importés, les œuvres d'imagination tiennent la tête de la liste et représentent plus du quart de la production annuelle totale; c'est dans cette catégorie que la prépondérance des auteurs nationaux est incontestable, bien que le chiffre de presque cinq cents publications étrangères admises à la protection aux États-Unis soit relativement élevé et supérieur de 95 à celui correspondant à l'année 1903; mais comme il est bien inférieur à celui des années 1901 (1028) et 1902 (818), on doit en conclure que l'influence étrangère est ici en baisse constante.

Dans la rubrique des ouvrages anglais importés, il y a des fluctuations qui rendent difficile un jugement sur les classes des livres qu'on fait venir de préférence du dehors; les biographies et mémoires, ainsi que les ouvrages théologiques, semblent être ici en bonne posture.

Dans les quatre catégories des romans,

sciences politiques et sociales, beaux-arts et arts usuels, l'augmentation embrasse aussi bien les livres nouveaux que les nouvelles éditions; de même, la diminution a été double dans les catégories des ouvrages pour la jeunesse, des livres d'histoire, de biographie, de médecine et de philosophie, mais pour plusieurs de ces classes l'écart vis-à-vis de l'année précédente n'est que passager et équivaut au rétablissement de l'équilibre rompu jadis par des sauts trop brusques.

Il a paru, l'été dernier, un nouveau volume de la grande entreprise de l'*American Catalog*; ce volume renferme les publications parues du 1^{er} janvier 1900 au 1^{er} janvier 1905 et consigne, d'après la préface écrite par M. R. Bowker, environ 42,000 livres. Les parties antérieures de ce catalogue avaient été plus modestes; celle comprenant les huit années de 1876 à 1884 contenait 30,000 titres, celle des années 1884 à 1890, 28,000, celle des années 1890 à 1895, 25,000 et celle des années 1895 à 1900, 27,250 titres; l'accroissement qui s'est produit dans le dernier lustre est donc de 150 % vis-à-vis de l'avant-dernier. Ne figurent dans le

catalogue que les ouvrages de tout genre, à l'exclusion des journaux, cartes, brochures, livres d'adresses, cartes non reliées, documents officiels et publications des sociétés et institutions.

D'après le *Newspaper Annual* de Ayer, le nombre des journaux, revues hebdomadaires, mensuelles, professionnelles, de sociétés, etc., paraissant aux États-Unis est de 22,312, dont 649 sont publiés en allemand, 58 en italien, 54 en norvégien, 52 en suédois, 46 en bohémien, 44 en polonais, 42 en français, 40 en danois, 18 en hébreu, 17 en hollandais, 7 en hongrois. Nous n'avons mentionné ici qu'une dizaine de la quarantaine de langues et dialectes dont se sert la presse aux États-Unis pour remplir sa mission.

En ce qui concerne les importations et les exportations de l'année 1904, le tableau ci-après (v. p. 153), dressé dans les mêmes limites que dans les années précédentes, en fournit les données essentielles.

Comme en 1902, l'exportation est supérieure à l'importation totale (4,202,000 dollars), tandis qu'en 1903 le phénomène inverse s'était produit.

(1) Les autres ouvrages ont été comptés d'après les inscriptions faites à Washington ou d'après les annonces des libraires.

EXPORTATION	DESTINATION	mille dollars	
		1903	1904
		4,198	4,077
		57	72
		213	205
		405	419
		4,721	4,971
		26	25
		60	39
		956	1,222
		4,336	4,730
IMPORTATION	PROVENANCE	mille dollars	
		1903	1904
		4,280	4,114
		91	202
		339	602
		405	326
		51	50
		4	29
		22	31
		5	
		1,900	2,326
		1,876	
		2,638	2,326
	Total		

Voici, pour terminer cette notice, quelques renseignements sur les bibliothèques publiques, de sociétés et d'écoles aux États-Unis. D'après le commissaire fédéral d'éducation, le nombre des volumes conservés en 1903 dans ces bibliothèques a été de 54,419,000 vis-à-vis de 44,591,000 en 1900. L'accroissement a été de 374 % en vingt-huit ans et il est dû pour une grande part à l'initiative de M. Andrew Carnegie. D'après le *Library Journal*, il est probable que le nombre des bibliothèques fonctionnant réellement est moins grand et que le nombre des livres réunis dans ces institutions est plus grand que l'indique le rapport du fonctionnaire précité.

France

Le nombre des dépôts effectués en 1904 a légèrement baissé dans les trois catégories indiquées ci-après :

Années	Ouvrages	Musique	Gravures, etc.
1896	12,738	6,290	1,392
1897	13,799	6,085	1,671
1898	14,781	6,312	1,303
1899	12,985	5,761	781
1900	13,362	5,910	952
1901	13,053	6,550	778
1902	12,199	6,719	843
1903	12,264	6,824	950
1904	12,139	6,429	927

Cette baisse légère est confirmée par le résultat auquel nous arrivons en comptant les publications insérées dans la *Table systématique de la Bibliographie de la France*, année 1904 (1898 : 11,568 ; 1899 : 10,199 ; 1900 : 10,004 ; 1901 : 10,133 ; 1902 : 9,542) :

	1903	1904
1. Religion :		
Culte catholique, etc.	748	689
Culte protestant	33	20
Cultes orientaux	10	14
2. Droit	520	479
3. Philosophie et morale	204	215
4. Mysticisme, sciences occultes	47	40
5. Sciences morales et politiques :		
Économie politique et sociale	182	220
Finances, impôts, banques, crédit, statistique, commerce, assurances, communications	123	109
Administration	19	29
Politique	157	154
6. Sciences militaires, marine et navigation :		
Art militaire	252	289
Marine et navigation (y compris la navigation aérienne)	52	62
7. Sciences mathématiques :		
Mathématiques en général	43	36
Astronomie, météorologie, mécanique	43	50
8. Sciences naturelles :		
Physique et chimie	70	138
Histoire naturelle, géologie, botanique, zoologie	168	118
9. Sciences médicales	1,227	1,206
10. Sciences agricoles	206	195
11. Arts industriels :		
Ponts et chaussées, travaux de navigation, chemins de fer, télégraphie, métallurgie, fabrication, arts et métiers, expositions	255	250
Économie domestique	11	20
12. Histoire et études accessoires :		
Histoire	487	444
Archéologie, numismatique, inscriptions, ouvrages sur la chevalerie et la noblesse, paléographie, archives	304	286
Biographie	495	470
13. Géographie, ethnographie, ethnologie, éthologie, voyages, guides	261	248
14. Littérature française :		
Œuvres diverses, lettres, correspondances, discours, mélanges, fantaisies, histoire littéraire, études de mœurs, critiques	386	416
A reporter	6,303	6,197

	1903	1904
Report	6,303	6,197
Romans et contes	592	589
Théâtre, histoire du théâtre, pièces jouées ou non jouées	438	447
Poésie	300	360
Ouvrages écrits en dialectes ou en patois divers	32	52
15. Littérature étrangère ancienne et moderne et traductions en prose ou en vers	217	165
16. Littérature ancienne	105	31
17. Beaux-arts :		
Dessins, peinture, sculpture, architecture, gravure, lithographie, photographie, etc.	81	105
Musique, danse	16	19
18. Éducation et enseignement :		
Instruction publique	21	37
Pédagogie, anthologies, mélanges	149	132
Livres d'éducation et de récréation	321	308
Livres d'enseignement :		
Méthodes de lecture, Lecture courante	25	24
Langue française	123	116
» latine	54	44
» grecque	30	25
» allemande	50	32
» anglaise	39	51
» espagnole	8	8
» portugaise	3	2
» dano-norvégienne	2	—
» russe	1	4
Langues orientales	14	14
Enseignement des sciences	137	148
Philosophie et morale	71	55
Histoire	83	99
Géographie	32	41
Linguistique	48	59
19. Ouvrages de vulgarisation :		
Vulgarisation des sciences	18	15
Éditions populaires, chansons, livres de propagande	200	180
20. Divers :		
Académies et sociétés savantes, encyclopédies	23	21
Franc-maçonnerie	9	11
Chasse, pêche, courses, équitation, exercices, jeux divers	34	36
Bibliographie	71	57
Total	9,653	9,488

Tandis que les branches de l'économie politique, de l'art militaire, des sciences physiques et chimiques et de la littérature française sont en avance, celles de la religion, de l'histoire, de la géographie, de la littérature étrangère n'ont pas progressé, mais il n'est pas possible de découvrir dans ce mouvement des courants arrêtés.

Le Bureau des déclarations du Cercle

de la librairie de Paris, association qui compte 419 membres (1903: 436), a fait les déclarations prévues par les conventions conclues entre la France et l'Autriche-Hongrie et le Portugal, aux ambassades des deux pays, pour 1,222 œuvres diverses (1901: 1309; 1902: 1231; 1903: 1238) qui se répartissent ainsi: 832 œuvres littéraires (1903: 795), 367 (426) œuvres musicales et 23 (17) cartes ou tableaux muraux.

Le développement de la presse périodique française se reflète dans le tableau suivant:

Années	Presse de Paris	Presse des départements	Total
1898	2,588	3,829	6,417
1899	2,685	4,051	6,736
1900	2,790	3,972	6,762
1901	2,832	3,849	6,681
1902	2,865	3,888	6,753
1904	3,442	4,778	8,220

La presse parisienne a donc acquis en deux années 577 organes de plus, celle des départements (4532) et celle d'Algérie et des colonies (246) comptent même 890 organes de plus; toutefois, il se peut que la presse algérienne et coloniale n'ait pas figuré auparavant dans cette statistique; dans ce cas, l'augmentation serait quand même de 644 organes. Parmi les journaux parisiens il y a 242 journaux financiers, 226 politiques, un nombre égal de revues, 136 journaux illustrés et 120 journaux de mode; 1205 (1902: 968) sont mensuels, 901 (781) hebdomadaires, 498 (409) bimensuels, 338 (266) à publication irrégulière. Les quotidiens, au nombre de 146, ont diminué d'un organe. En revanche, dans les départements les feuilles quotidiennes sont au nombre de 532, ce qui représente vis-à-vis de 1902 une augmentation de 194 organes; de même les feuilles hebdomadaires sont montées dans les départements de 1645 en 1902 à 2032 en 1904 (+ 387). La presse départementale a donc surmonté l'arrêt que nous avons noté dans son évolution au commencement du siècle (v. *Droit d'Auteur* 1903, p. 134).

Nous possédons des données sur le commerce extérieur de la France pour les années 1902, 1903 et 1904, et cela pour la catégorie des livres, papiers, cartons et gravures; en groupant ces données quant aux matières qui nous intéressent, nous obtenons le tableau suivant dans lequel les chiffres représentent des milliers de francs:

Importation	1902	1903	1904
	Total	42,975	43,176
Gravures, estampes, lithographies, chromos	20,400	18,317	23,556
Journaux et revues	4,746	5,732	6,082
Livres en français	3,977	3,557	3,775
Livres en langues étrangères	1,806	1,968	2,345

Exportation

Total	58,140	63,591	65,203
Gravures, etc.	7,833	10,900	8,816
Journaux, etc.	9,023	10,139	13,088
Livres en français	11,307	12,526	12,090
Livres en langues étrangères	1,491	1,572	1,746

Un coup d'œil rapide jeté sur ces chiffres nous apprend que, d'une part, la lutte économique est vive sur ce terrain, et que, d'autre part, les échanges internationaux réciproques augmentent malgré toutes les barrières qu'on leur oppose.

Grande-Bretagne

Le nombre total des publications de l'année 1904 est presque le même que l'année précédente; la diminution des ouvrages nouveaux (— 243) est à peu près contrebalancée par l'augmentation des réimpressions (+ 196).

Années	Nouv. public.	Réimpress.	Total
1895	5,481	1,035	6,516
1896	5,234	1,339	6,573
1897	6,244	1,682	7,926
1898	6,008	1,508	7,516
1899	5,971	1,596	7,567
1900	5,760	1,389	7,149
1901	4,955	1,089	6,044
1902	5,839	1,542	7,381
1903	6,699	1,682	8,381
1904	6,456	1,878	8,334
Total	58,647	14,740	73,387

La production de 1904, mise en regard de celle de 1903, se répartit ainsi d'après les diverses catégories:

	1903		1904	
	Livres nouveaux	Éditions nouv.	Livres nouveaux	Éditions nouv.
Théologie, sermons	639	63	568	98
Éducation, classiques, philologie	650	98	694	142
Romans et contes	1,859	801	1,731	817
Droit, jurisprudence	57	30	55	48
Économie politique et sociale, commerce	509	100	594	181
Arts, sciences, ouvrages illustrés	413	32	458	74
Géogr., voyages	172	34	229	60
Histoire, biogr.	482	91	540	113
Poésie, théâtre	303	88	309	98
Almanachs, ana.	457	—	421	—
Médecine	187	95	148	71
Belles-Lettres, essais	284	31	173	47
Mélanges, brochures	687	219	536	103
Total	6,699	1,682	6,456	1,878
	8,381		8,334	

En parcourant les tableaux de quelques années, nous constatons une ligne ascendante suivie par les branches de l'éducation, de l'économie politique, de la géo-

graphie et des voyages, de l'histoire et de la poésie. Le *Publishers' Circular* explique en partie ces manifestations par l'intérêt qu'ont éveillé, dans l'Empire britannique, les controverses douanières et fiscales et les guerres lointaines.

D'après le *Newspaper Press Directory* (60^e année), la progression lente du nombre des journaux et revues paraissant dans le Royaume-Uni continue; il en compte, en 1905, 2461 (1846: 551; 1892: 2255; 1899: 2383; 1902: 2457) dont 231 quotidiens (105 journaux du matin, 126 journaux du soir); 1881 organes paraissent en Angleterre, soit 436 dans la capitale et 1445 dans les provinces; parmi eux, il y a 184 quotidiens; le reste se répartit ainsi: Écosse, 261 (parmi lesquels 18 quotidiens); Irlande, 191 (18 quotidiens); Wales, 111 (7); Îles 17 (4). Environ 900 de ces feuilles sont des revues (scolaires, 85; sports, 94; tempérance, 63; médecine, 61; musique, 58; éducation, 47; modes, 94, etc.).

Italie

Un seul renseignement nous parvient de ce pays en ce qui concerne la production intellectuelle de 1904, et tout en étant très précis, il est fort incomplet; il a trait à l'enregistrement des œuvres littéraires et artistiques en vue d'obtenir le droit d'auteur et indique les chiffres suivants relatifs aux inscriptions effectuées dans ce but: œuvres littéraires et scientifiques, 485; œuvres artistiques et graphiques, 253; œuvres théâtrales et musicales éditées, 358; inédites, 51; total des inscriptions, 1147, dont 254 se rapportent à des œuvres scéniques à l'égard desquelles est réservé le droit de représentation ou d'exécution publique⁽¹⁾. Nous avons calculé (v. *Droit d'Auteur* 1897, p. 63 à 66, la question des formalités en Italie) que le nombre des œuvres déposées à l'enregistrement dans ce pays ne forme qu'environ le 7 1/2 % du total des œuvres littéraires publiées; mais ce total nous est inconnu, faute de travaux bibliographiques.

En revanche, M. Henry Berger a publié dans la *Presse Internationale* (mars 1905) la statistique complète des publications périodiques italiennes, arrêtée à la fin de l'année 1904; ce relevé montre que la presse du royaume est en progrès constant et comptait, en 1904, en tout 1056 organes de plus qu'en 1899, et 407 organes de plus qu'en 1903.

(1) Ont été enregistrées, en outre, deux transmissions et trois reproductions d'œuvres entrées dans la seconde période du domaine public payant.

	1899	1903	1904
Administration publique	108	118	117
Agriculture, économie rurale	115	146	159
Associations et syndicats divers	59	114	142
Bibliographie	15	15	15
Catholicisme	338	425	617
Commerce	114	136	142
Dialectes	9	8	6
Économie politique (prévoyance)	22	25	29
Éducation, instruction, pédagogie	130	131	142
Finances et assurances	37	41	42
Industrie	44	65	68
Journaux humoristiques	51	71	68
» illustrés	1	1	1
» professionnels	48	65	77
» socialistes	62	123	145
Jurisprudence	111	127	143
Littérature	192	255	281
Médecine	149	154	170
Militaire	22	22	22
Mode	30	28	30
Philatélie	8	10	10
Photographie	4	4	7
Politique	556	801	849
Religions non catholiques	24	21	27
Science	67	67	71
Sport	34	28	31
Théâtre, musique	73	71	68
Total	2,423	3,072	3,479

Sur ces 3479 journaux et revues il y a 87 quotidiens, 46 qui paraissent six fois par semaine, 15 trois fois; 68 sont bi-hebdomadaires. L'augmentation est surtout visible pour ce qui concerne les journaux catholiques, socialistes, politiques, juridiques, ceux des sociétés et de littérature. Les journaux humoristiques et ceux qui s'occupent de théâtre et de musique ont légèrement baissé. A Rome on compte 391 journaux dont 13 quotidiens, à Naples 219 (9), à Turin 204 (5), à Florence 152, à Palerme 92, à Gênes 87 (8), à Cattane 66, à Messine 49, à Venise seulement 41 (6). La capitale du journalisme italienne est encore Milan qui possède 411 journaux, dont 12 quotidiens, mais la presse romaine s'est développée plus rapidement que la presse milanaise; en 1899 la première n'avait que 336 organes, la seconde en avait déjà 399; l'accroissement de la première est donc de 55 organes, celui de la seconde de 12 seulement.

Japon

Le tableau général que nous avons établi en 1903 (p. 137) par rapport à la production intellectuelle de cet Empire a pu être complété par le résumé des informations explicites sur les années 1902 et 1903, fournies obligamment au Bureau international par le Ministère de l'Intérieur

et publiées dans le numéro du 15 juin 1905 du *Droit d'Auteur*; ce tableau qui embrasse la période de 1895 à 1903 a paru dans ledit numéro, p. 80; nous y renvoyons.

Pays-Bas

La « Table des matières scientifique » du 59^e annuaire bibliographique hollandais, publié par la maison A. W. Sijthoff, à Leide, sous le titre *Brinkman's Alfabetische Lijst van Bøken, Landkaarten, etc.*, énumère succinctement (la bibliographie proprement dite forme la seconde partie de l'annuaire) les publications parues en 1904, dont voici le résumé statistique:

	1903	1904
1. Écrits généraux (revues, recueils, dictionnaires)	59	60
2. Théologie protestante, histoire et droit ecclésiastiques	107	133
3. Livres d'édification protestante, enseignement religieux, mission et philanthropie	217	244
4. Théologie catholique-romaine, histoire et droit ecclésiastiques	72	81
5. Droit, législation, notariat	91	173
6. Sciences politiques, statistique	273	195
7. Commerce, navigation, industrie, métiers, économie domestique	170	181
8. Histoire, archéologie, héraldique, biographie	126	109
9. Géographie, ethnographie	85	84
10. Médecine, hygiène, art vétérinaire	115	136
11. Sciences naturelles et chimie (pharmacie)	84	91
12. Agriculture, élevage, horticulture	51	55
13. Mathématiques, cosmographie, astronomie et météorologie	54	48
14. Architecture, travaux hydrauliques, mécanique	46	56
15. Science et administration militaires	36	44
16. Beaux-Arts (peinture, dessin, compositions musicales)	173	188
17. Philosophie, franc-maçonnerie	52	70
18. Éducation et instruction	125	129
19. Manuels scolaires pour l'enseignement élémentaire	133	168
20. Linguistique, littérature en général, bibliographie	30	39
21. Langues et littérature orientales et anciennes	46	44
22. Langues et littératures modernes	142	170
23. Poésies	44	41
24. Romans, nouvelles, revues et annuaires littéraires	301	337
25. Pièces de théâtre et conférences en prose et en poésie, publications concernant le théâtre	111	161
A reporter	2,743	3,037

	1903	1904
Report	2,743	3,037
26. Livres d'enfants, livres d'images	207	312
27. Livres populaires, sport, divers	55	54
Total	3,005	3,403

Nous pouvons nous dispenser d'entrer dans le détail des augmentations et diminutions survenues dans les diverses catégories ci-dessus, car ce sont là des fluctuations passagères; prenons comme exemple les classes 5 et 6 et les chiffres correspondant aux trois années 1902, 1903 et 1904; nous voyons alors que les publications, d'ordre juridique, ont oscillé ainsi: 155, 91, 173, et celles rentrant dans les sciences politiques ainsi: 137, 273, 195; dans les deux cas la hausse et la baisse considérables vis-à-vis de l'année 1903 ne constituent qu'un retour à une production normale.

L'état de la production totale d'œuvres hollandaises ressort du tableau suivant:

1897:	2,880	1901:	2,837
1898:	2,984	1902:	2,917
1899:	2,891	1903:	3,005
1900:	2,889	1904:	3,403

Après être restée presque stationnaire pendant six ans, cette production semble prendre plus récemment un certain élan.

Pays scandinaves

Ce n'est que le 30 novembre dernier que le *Nordisk Boghandlertidende* a publié la statistique de la production littéraire du Danemark et de la Norvège, correspondant à l'année 1904, et basée sur le *Dansk Bogfortegnelse* pour le premier de ces deux pays. Il a été fort difficile de classer la production danoise dans les trente rubriques établies pour cette statistique, d'autant plus que le chiffre atteint est le plus élevé depuis qu'elle est dressée. Le journal précité qualifie même la production de malsaine, étant données les petites dimensions du pays. Quoiqu'il en soit, la hausse se manifeste dans la plupart des branches, tandis que la baisse dans certaines d'entre elles (économie domestique, sylviculture, architecture, géographie, voyages, histoire) est ou passagère ou insignifiante; voici ce tableau:

	1903	1904
Danemark		
Encyclopédies	1	2
Théologie	141	159
Jurisprudence	40	55
Médecine	55	61
Philosophie	22	25
Pédagogie, livres pour la jeunesse, sport	102	134
A reporter	361	436

	1903	1904
Report	361	436
Questions sociales diverses	43	54
Beaux-arts, esthétique	25	37
Mathématique	67	69
Astronomie	13	19
Physique	27	30
Chimie	8	16
Histoire naturelle	40	46
Commerce	15	23
Industrie, arts et métiers	17	20
Économie domestique	24	21
Agriculture	14	37
Élevage	25	27
Horticulture	5	11
Sylviculture	6	2
Pisciculture, chasse	13	14
Guerre	6	16
Marine	12	12
Architecture	8	7
Géographie	16	14
Voyages	8	7
Histoire, biographies, topographie	243	238
Histoire de la littérature	26	37
Linguistique	83	74
Belles-Lettres	439	461
Total	1,544	1,728

Les branches principales sont celle des belles-lettres qui comprend les romans et récits, et celle des livres scolaires. A ce sujet, il est intéressant de connaître la proportion de ces branches par rapport au reste de la production dans les douze années, 1893 à 1904; ce tableau révèle une grande régularité de lignes et indique donc des courants bien définis:

	Belles-Lettres	Livres scolaires	Autres branches	TOTAL
1893	317	139	648	1104
1894	337	160	691	1188
1895	380	169	734	1283
1896	318	169	641	1128
1897	272	165	730	1167
1898	318	171	603	1092
1899	368	201	649	1218
1900	357	156	738	1251
1901	322	205	722	1249
1902	421	146	818	1385
1903	452	203	889	1544
1904	461	216	1051	1728

Toutefois, il y a lieu de remarquer que dans le nombre total des publications sont comprises les nouvelles éditions (1900: 219; 1901: 269; 1902: 234; 1903: 295; 1904: 345). Parmi celles de l'année dernière, il y en a 117 qui rentrent dans la catégorie des livres scolaires, 88 dans celle des belles-lettres et 42 dans celle de la théologie. Le nombre des romans et récits figurant dans la classe des belles-lettres a été en 1904 de 294 (1902: 253; 1903: 255), parmi lesquels 186 œuvres originales et 108 traductions (1902: 87; 1903: 74), soit 42 (1903: 24) de l'anglais, 28 (11) du français, 23 (14) de l'allemand, 7 (16) du suédois, 5 (2) du russe, 2 (1) du hol-

landais, 1 (3) de l'italien. Les 216 livres scolaires se répartissent en 99 (91) ouvrages nouveaux et 117 (112) éditions nouvelles.

En outre, il a été édité en 1904 en Danemark 284 œuvres musicales (1902: 282; 1903: 358). Le nombre des feuilles hebdomadaires et des revues est de 675 (1902: 582).

En Islande ont été publiés 212 imprimés en 1903 (1901: 169; 1902: 181). La ville de Reykjavik avec ses 8000 habitants possède 5 feuilles politiques et 6 imprimeries. Le nombre total des imprimeries de l'île est 11, celui des journaux quotidiens 18 et celui des publications périodiques 12.

Norvège

	1903	1904
Encyclopédies	3	1
Théologie	96	94
Droit	35	26
Statistique	55	45
Médecine	20	13
Histoire de la littérature, bibliographie	7	8
Linguistique (traduction des classiques, légendes)	45	48
Belles-lettres	116	108
Collections humoristiques	13	11
Art, chant, dessin, écriture	12	30
Philosophie et spiritisme	5	6
École, université et sociétés savantes	12	9
Livres pour la jeunesse	31	36
Questions sociales	11	11
Mathématiques et astronomie	27	24
Sciences naturelles	41	37
Commerce et communications	13	11
Métiers, industrie, économie domestique	20	17
Agriculture, élevage, horticulture, sylviculture, pisciculture	33	37
Guerre et marine	28	16
Géographie, voyages	24	24
Histoire, biographie, topographie	56	64
Sport	9	6
Total	712	682

La production de la Norvège a légèrement baissé en 1904, comme il résulte du tableau suivant de la production totale:

1896: 577 ouvrages	1900: 648 ouvrages
1897: 529 »	1901: 540 »
1898: 534 »	1902: 697 »
1899: 678 »	1903: 712 »

Parmi les 682 publications de l'année 1904, il y a 73 (1903: 75) ouvrages scolaires dont 34 ouvrages nouveaux. Dans la branche des belles-lettres (108 publications) il y a 81 (1902: 78; 1903: 54) œuvres originales; à ce nombre il faut ajouter les 39 œuvres originales de cette catégorie, publiées par des auteurs norvégiens en Danemark. En outre, 41 écrits ont été publiés en dialecte.

Suède

Dans les dernières années pour lesquelles des indications statistiques nous ont été fournies, la production de ce pays s'élevait aux chiffres suivants: 1898: 1555; 1899: 1538; 1900: 1683 ouvrages. Ce qui se rapproche le plus de ces chiffres, c'est le résultat qu'on obtient pour l'année 1904 en additionnant toutes les publications contenues dans le *Arskatalog för Svenska Bokhandeln*, 33^e année, éditée par la *Svenska Bokförläggareföreningen*; ce catalogue consigne 1474 titres, parmi lesquels se trouvent, toutefois, les traductions de romans étrangers (63), la littérature étrangère (19), les écrits théologiques de tout genre (144), etc.

D'autres informations proviennent des rapports de la Bibliothèque royale de Stockholm où doivent être déposés tous les imprimés, y compris les feuilles volantes, les prix-courants, cartes, horaires, les statuts et rapports des sociétés, syndicats, caisses de secours, etc. Cela explique pourquoi le nombre de ces dépôts est bien supérieur à celui des publications entrées dans le commerce de la librairie; ce nombre a été en 1902 de 16,084 pièces; en 1903, de 22,896 pièces et en 1904 de 27,587 pièces. Parmi les imprimés déposés en 1902 il y avait 829 livres nouveaux et 1296 continuations de livres nouveaux et, en plus, 13,219 brochures de moins de 100 pages, et feuilles volantes.

La presse figure également dans les listes du dépôt légal; en 1902 elle a possédé 740 organes (657 journaux anciens et 83 nouveaux); en 1903, les journaux et revues ont été au nombre de 753. Le royaume compte maintenant environ 450 imprimeries.

Russie

A la suite de la guerre d'Extrême-Orient, on a constaté en 1904 dans ce pays une diminution notable aussi bien de la production que de la consommation de produits intellectuels⁽¹⁾, mais tout renseignement sur la première fait défaut.

Au commencement de 1905, il s'est publié en Russie (la Finlande exceptée) 1350 journaux et revues (1901: 1076, v. *Droit d'Auteur* 1903, p. 139), dont 1078 (1901: 868) sont édités en langue russe, 130 (100) en polonais, 55 (47) en allemand, 23 en lette (1902: 16), 19 (13) en esthonien, 7 (13) en arménien, 6 (7) en français, 17 en plusieurs langues, etc. A St-Petersbourg paraissent 419 journaux, dont 398 en langue russe, à Moscou 155, dont 152 en russe, les autres 776 journaux paraissent dans les 90 provinces de l'Empire.

(1) V. *Boersenblatt*, du 9 décembre 1905, n^o 286, p. 11171.

Le 1^{er} janvier 1904, la Russie (sans la Finlande) possédait 1129 rédactions de journaux et revues, 3775 maisons d'édition et librairies d'assortiment, 383 magasins de musique, 2741 imprimeries, 635 fonderies de caractères, 2017 ateliers photographiques, et 3489 cabinets de lecture (2151 de plus qu'en 1894).

Suisse

Le tableau suivant des acquisitions nouvelles faites par la Bibliothèque nationale dans les années 1899 à 1904 montre que la production de cette dernière année suit une ligne ascendante :

Année	Volumes	Brochures	Feuilles	Cartes	Vues, portraits	Total
1899	947	2,304	2,255	16	31	3,465 (5,553)
1900	1,411	2,106	1,399	41	858	3,663 (5,815)
1901	1,766	2,716	992	46	184	4,255 (5,704)
1902	1,655	3,761	1,332	85	77	4,827 (6,910)
1903	2,452	5,364	2,131	121	153	6,712 (10,221)
1904	2,739	6,400	2,054	228	214	7,850 (11,636)

Les chiffres d'ensemble ajoutés entre parenthèses concernent les *pièces* recueillies par la bibliothèque, chaque livraison, fascicule, volume, tirage, feuille volante, étant comptés à part. Le total des volumes et brochures qui comprennent, toutefois, tous les écrits des sociétés, universités et autorités, est de 9139 (1899 : 3254 ; 1900 : 3517 ; 1901 : 4482 ; 1902 : 5416 ; 1903 : 7816). Sont considérés comme volumes les publications de plus de cent pages, et les 700 revues et journaux professionnels dont l'année entière compte pour un volume ; les brochures sont représentées par les publications de 4 à 100 pages. L'accroissement de la bibliothèque est basé, non pas sur le dépôt légal, mais sur l'achat et les dons. Ce système a fait entièrement ses preuves, le nombre des ouvrages donnés étant chaque année sensiblement supérieur à celui des achats. « L'augmentation annuelle du nombre des donateurs — dit le huitième rapport de la commission de la Bibliothèque, années 1903 et 1904 — est pour nous un signe réjouissant de l'intérêt que le pays prend à notre institution. »

En 1904 il a été procédé à 324 inscriptions au registre tenu par le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle (1901 : 328 ; 1902 : 334 ; 1903 : 333), dont 280 (276) inscriptions obligatoires et 41 (57) inscriptions facultatives ; ces dernières diminuent d'année en année.

Vénézuéla

La direction de la statistique et de l'immigration réorganisée le 14 mai 1904 a publié, dans son organe, le *Boletín de esta-*

distica (1), la liste de la « Presse nationale », groupée par États confédérés ; cette liste comprend 172 titres ; 43 de ces organes de la presse périodique paraissent dans le district fédéral ; parmi eux 36 à Caracas même : 2 sont des organes du Gouvernement, 8 s'occupent de politique, 8 de commerce, 7 de sciences, 4 sont catholiques, 3 littéraires ; les branches de la « théosophie », de la maçonnerie, des informations et des intérêts étrangers ont, chacune, un représentant. En ce qui concerne la périodicité, un journal de la capitale se publie deux fois par jour, 9 paraissent une fois par jour et 9 une fois par mois, 7 sont hebdomadaires, 4 se publient à des intervalles irréguliers, 3 deux fois par semaine, 2 chaque quinzaine, 1 est trimestriel.

Le service bibliographique, institué sur la base du dépôt légal, par le décret du 31 décembre 1904 concernant la bibliographie nationale (v. *Droit d'Auteur*, 1905, p. 118), a commencé à fonctionner et a réuni jusqu'en mai de cette année 557 volumes ; il est désirable qu'il puisse indiquer désormais la production littéraire, d'année en année, à partir de 1905.

CONCLUSION

Les changements que la statistique de 1904 apporterait au tableau de la production totale, élaboré par nous il y a un an (v. *Droit d'Auteur* 1904, p. 150), ne sont pas assez considérables pour motiver la réimpression de ce tableau. Le *Bersenverein* allemand s'en est servi pour calculer la répartition de cette production (environ 120,000 ouvrages et 60,000 publications périodiques) d'après les milieux ethnographiques et il a trouvé que les territoires de langue allemande, anglaise et française y participent respectivement dans la proportion suivante : ouvrages 27 %, 14 % et 10 % ; journaux 20 %, 45 % et 12 %. Dans l'introduction du rapport du comité présenté à l'assemblée annuelle du 21 mai 1905, le fait que les pays de langue allemande se trouvent au premier plan quant à la production d'ouvrages littéraires, est attribué à l'organisation particulièrement développée du commerce allemand de la librairie.

Il importe de ne pas oublier l'organisation excellente de la bibliographie en Allemagne ; elle a fait aussi ses preuves dans la coopération de ce pays à l'œuvre du Catalogue de la littérature scientifique (v. l'article consacré à ce catalogue dans le numéro du 15 mai, p. 67). C'est par la liste des travaux de cette nature, ouvrages,

dissertations, traités, articles de revue, recueillis du 1^{er} janvier 1901 jusqu'en mai 1904 et envoyés en fiches au Bureau central de Londres, que nous terminerons notre étude :

Allemagne	146,552
France	46,702
Angleterre	43,484
États-Unis	37,688
Russie	21,071
Italie	13,473
Hollande	6,657
Autriche	6,379
Pologne	3,492
Indes et Ceylan	2,231
Japon	2,208
Suisse	1,932
Hongrie	1,745
Danemark	1,722
Suède	1,457
Australie	1,445
Norvège	1,303
Nouvelle-Galles du Sud	1,016
Finlande	707
Afrique du Sud	645
Belgique	584
Canada	537
Nouvelle-Zélande	327
Australie du Sud	130
Australie de l'Ouest	16
	<hr/>
	343,503

Cette statistique qui fait abstraction du mode de publication d'un travail, pourvu que celui-ci contribue à enrichir une des 17 branches scientifiques désignées pour cette classification mondiale, constitue comme le trait d'union entre la statistique des ouvrages et celle des publications périodiques et formera désormais un élément important dans l'évaluation et l'appréciation de la production intellectuelle.

Jurisprudence

ALLEMAGNE

OEUVRES D'ART FRANÇAISES APPLIQUÉES A L'INDUSTRIE ET PROTÉGÉES EN FRANCE ; EXIGENCE DE DÉPÔT EN VERTU DE LA LOI DU 11 MARS 1902. — PROTECTION COMME OEUVRES D'ART, NON COMME MODÈLES D'INDUSTRIE, SANS FORMALITÉS NOUVELLES. — CONVENTION DE BERNE, ARTICLES 2 ET 4. — IMITATION ILLICITE. — PREUVE DE LA QUALITÉ D'AUTEUR.

(Tribunal supérieur 1 de Berlin, 13^e chambre civile. Audience du 5 juin 1905. — Magnien c. Lachmann.)

Le demandeur confectionne les objets suivants dont il présente un exemplaire au tribunal, sans les avoir fait inscrire au registre des dessins industriels en Allemagne : Jardinière Louis XV (Amours) de Van de Voorde ; Grande Jardinière Louis XV (Amours)

(1) 1^{re} année, tome II, n^{os} 9 à 12, mars à juin 1905, p. 275. V. aussi *Exposición* du Ministère du Fomento, 1905, p. 332-342.

de Charles Keller; Jardinière Louis XV (Nymphes) et Grande Jardinière Louis XVI; surtout glace Louis XVI, de Ferville Suau; Glace Louis XV (Amours) de Corbie; Glace Tambourin (Enfant) de G. Desjardius; Glace Art nouveau de G. Bonnefond; Jardinière Louis XV; surtout glace ovale Louis XV de Léon Mayer. Le demandeur soutient que les artistes qui ont élaboré les modèles pour ces objets lui ont fait cession de leur droit d'auteur, et il a joint au dossier un acte sous seing privé constatant la cession et portant l'image de chacun de ces objets; cet acte est confirmé par une déclaration notariée qu'ont signée les artistes. Il prétend, en outre, que la Société défenderesse a porté atteinte à son droit d'auteur en reproduisant les œuvres énumérées dans le catalogue joint au dossier. En conséquence, le demandeur conclut à ce que la défenderesse soit condamnée: à cesser, sous peine d'une amende fiscale de 1000 marcs pour chaque cas de contravention, la fabrication, la mise en vente et en circulation des contrefaçons des œuvres mentionnées plus haut; à rendre compte au demandeur du gain réalisé par la vente des contrefaçons de ses œuvres; à voir confisquer les exemplaires existant dans les magasins de la défenderesse des modèles contrefaits ainsi que des appareils destinés exclusivement à la reproduction de ces modèles.

La Société défenderesse conclut au rejet de la demande; elle ne conteste pas avoir fabriqué et mis en vente des objets analogues à ceux indiqués dans le catalogue présenté par le demandeur, mais ce qu'elle conteste, c'est d'avoir violé le droit du demandeur. Les objets litigieux, dit-elle, n'ayant pas été inscrits au registre des dessins industriels, l'auteur ne peut revendiquer aucune protection à leur égard. La Convention de Berne n'accorde aux auteurs étrangers que les droits conférés par les lois respectives aux nationaux. En France, des objets de cette nature ne sont pas non plus soumis aux dispositions de la loi sur la propriété artistique; au contraire, ce n'est qu'en 1902 qu'on a promulgué dans ce pays une loi par laquelle on a fait rentrer dans le régime de protection établi par la loi sur la propriété artistique les modèles d'ornement (*Geschmackmuster*) qui étaient régis jusqu'alors par la loi sur les dessins et modèles industriels.

La défenderesse conteste également le droit de poursuite du demandeur; des déclarations faites par des tiers sous la forme notariée ne constituent pas, d'après elle, des moyens de preuve admis par le Code de procédure civile; il n'y a que les auditions de témoins à l'appui de faits admis

à la preuve et confirmées par serment qui puissent être prises en considération. Rien ne s'oppose dans l'espèce à l'audition de témoins.

Le demandeur réplique qu'en vertu de la Convention de Berne, est protégée toute production quelconque du domaine artistique qui pourrait être publiée par n'importe quel mode d'impression ou de reproduction. Or, il n'est pas douteux que les œuvres dont il s'agit ici sont des œuvres du domaine artistique. En conséquence, elles doivent être protégées, comme œuvres des arts figuratifs, conformément à la législation allemande, c'est-à-dire que pour le genre et l'étendue de la protection, c'est la loi allemande qui entre en ligne de compte. Toutefois, cette dernière n'est pas applicable en tant qu'elle subordonne la protection à l'accomplissement de conditions et formalités, puisque, à teneur de l'article 2, alinéa 2, de la Convention de Berne, c'est la loi du pays d'origine qui seule fait règle sur ce point. Comme la loi française ne fait pas dépendre la protection des œuvres d'art, même de celles appliquées à l'industrie, de l'accomplissement de conditions et formalités spéciales, les œuvres de cette catégorie sont protégées en Allemagne alors même qu'elles n'y ont pas été déposées et enregistrées comme modèles.

La défenderesse prétend que le demandeur a échoué dans sa tentative de fonder son droit sur la Convention de Berne. L'article 2 dit que la jouissance d'un droit d'auteur étranger est subordonnée à l'accomplissement des conditions et formalités prescrites par la législation du pays d'origine de l'œuvre; cela signifie simplement qu'un auteur étranger qui, *a priori*, a droit à la protection accordée par la loi aux nationaux ne jouit pas de cette protection si, dans son pays d'origine, les formalités et conditions légales n'ont pas été remplies pour l'œuvre en question; d'autre part, pour obtenir la protection internationale, il n'est pas nécessaire d'accomplir encore les modalités et formalités prescrites par la législation étrangère. Mais il est absolument inadmissible qu'une œuvre, bien qu'elle ne soit pas placée sous l'empire de la loi allemande concernant la propriété artistique, puisse prétendre à la protection comme œuvre artistique pour la seule raison qu'elle a ce caractère en France.

Par son jugement en date du 5 juin 1905, le Tribunal supérieur I de Berlin a fait droit aux conclusions du demandeur.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le demandeur se prévalant de la protection d'une œuvre publiée en France, la première question à examiner est celle de

savoir si la Convention de Berne est applicable au cas particulier. L'article 4 de ladite Convention est rédigé de telle façon que toute production du domaine de l'art — ce terme pris dans le sens le plus étendu — jouit de la protection, pourvu qu'elle constitue en elle-même une œuvre de l'esprit originale, susceptible de former l'objet d'un droit intellectuel. Il est manifeste qu'on entendait viser par là aussi bien les œuvres de « Grand art » que celles de « l'art appliqué », deux domaines entre lesquels les législations des divers pays tracent des lignes de démarcation différentes. L'auteur français a donc droit à être traité en Allemagne conformément à la Convention de Berne, pourvu que son œuvre soit en elle-même une production de l'esprit dans le domaine artistique.

Après examen des exemplaires à lui présentés, le tribunal a acquis la certitude qu'on se trouve en présence d'œuvres de cette nature. Il s'agit, sans doute, de modèles d'objets usuels, mais les formes de ces objets expriment des idées artistiques et, à côté de leur but usuel, ils ont aussi incontestablement le but d'éveiller chez le spectateur la sensation du beau. Les modèles dont la protection est demandée appartiennent donc à la catégorie de l'art industriel.

Les personnes qui doivent être considérées comme les auteurs des œuvres sont celles désignées par le demandeur. La Société défenderesse conteste cela, il est vrai, et fait toutes ses réserves au sujet de l'admission, à titre de preuve de leur qualité d'auteur, des déclarations de cession notariées, émanant de ces auteurs. Mais c'est à tort. Il n'existe pas, dans la procédure civile, de disposition aux termes de laquelle une personne doive absolument être entendue comme témoin lorsque la preuve d'un fait a pour base la déclaration directe de cette personne. Le juge peut examiner et apprécier librement la force probante de chacun des moyens qui lui sont fournis. Dans l'espèce, des tiers non intéressés au litige ont fait, par un acte authentique, la déclaration qu'ils sont les auteurs des œuvres plus exactement désignées par eux. On ne voit pas pourquoi on n'accorderait point foi à ces déclarations, alors que la Société défenderesse n'allègue rien de nature à en ébranler la véracité.

Le fait que la cession des droits d'auteur a été régulièrement opérée au demandeur résulte des actes notariés produits.

La défenderesse objecte que le demandeur ne peut pas faire valoir le droit d'auteur à lui cédé pour la raison que les auteurs n'ont pas enregistré leurs œuvres dans le registre allemand des dessins et

modèles, ce à quoi ils auraient été obligés, aux termes de l'article 7 de la loi du 11 janvier 1876, puisqu'il s'agit de modèles industriels. Cette objection n'est pas fondée.

En vertu de l'article 2 de la Convention de Berne, la jouissance du droit d'auteur dépend de l'accomplissement des conditions et formalités qui sont prescrites par la législation du pays d'origine de l'œuvre, et *uniquement* de ces conditions et formalités, à l'exclusion, dès lors, de celles du pays dans lequel la protection est réclamée (v. la Déclaration interprétative du 4 mai 1896). Or, en droit français, la protection du droit d'auteur sur les objets en litige n'était subordonnée à aucune condition ou formalité, ce qui résulte des considérations suivantes :

La loi française du 19 juillet 1793 accorde protection aux peintres et dessinateurs ; mais elle s'applique aussi aux productions du domaine de l'art plastique, comme cela a été admis de tout temps⁽¹⁾.

Dans son article 6, cette loi exige, il est vrai, le dépôt d'exemplaires pour les œuvres de littérature et de gravure, mais elle ne prescrit aucune formalité pour la protection des autres œuvres artistiques. Il en est autrement de la loi du 16 mars 1806, qui était primitivement destinée à protéger *uniquement* les modèles de la fabrication des soieries de Lyon et qui prescrit, dans l'article 15, le dépôt d'un exemplaire à titre d'échantillon. Cette loi a aussi été interprétée extensivement et elle pourrait entrer ici en ligne de compte puisqu'elle a été appliquée aux modèles plastiques⁽²⁾.

Ainsi que l'atteste Osterrieth, dans ses « *Bemerkungen zum Entwurfe eines Gesetzes betreffend das Urheberrecht an Werken der bildenden Künste und der Photographie* », p. 65, la jurisprudence française a été flottante quant à la question de savoir si elle devait soumettre les modèles de l'art industriel aux formalités de la loi de 1806, ou les admettre au bénéfice de la protection exempte de formalités conformément à la loi de 1793. Stephan et Schmid confirment que, sur ce point, en doctrine comme en pratique, l'unanimité complète n'a pu être atteinte.

Ensuite, la loi du 11 mars 1902 a disposé que la loi du 19 juillet 1793 s'applique aussi aux architectes et aux sculpteurs et que les droits leur sont garantis quels que soient le *mérite* et la *destination* de l'œuvre. D'après la loi du 11 mars 1902, le droit de l'auteur sur les produits de l'art appliqué, de l'art industriel, est

donc également indépendant de toute formalité. Le tribunal a admis que les droits d'auteur en litige ici, nés avant l'entrée en vigueur de la loi du 11 mars 1902, devaient être considérés comme régis par la loi de 1793. Pouillet (*op. cit.*, nos 78, 80) admet déjà le point de vue qui forme la base de la loi du 11 mars 1902. La jurisprudence, ainsi qu'on l'a vu plus haut, a été flottante ; en tout cas, il ne s'est point formé de pratique constante en sens contraire. Il semble donc résulter de ce qui précède que la loi du 11 mars 1902 n'a pas été promulguée pour modifier un état légal contraire, mais bien pour redresser l'interprétation de la loi du 19 juillet 1793 qui n'avait pas été juste aux yeux du législateur.

Dès lors, et bien qu'un dépôt des modèles n'ait été effectué ni en France ni en Allemagne, le demandeur peut revendiquer la protection aussi en Allemagne et cela dans la mesure où les œuvres des arts figuratifs y sont protégées (art. 2, alinéa 1^{er}, de la Convention de Berne).

La cession au demandeur du droit d'auteur sur toutes les œuvres en cause n'ayant eu lieu que postérieurement à l'année 1890, le délai de protection n'est pas encore expiré (art. 9 de la loi du 9 janvier 1876).

Le droit du demandeur a donc bien été lésé par la défenderesse. Celle-ci ne conteste pas avoir exécuté et mis en vente les sujets désignés dans le catalogue déposé par le demandeur. L'imitation des modèles produits par le demandeur saute aux yeux. [Suivent les constatations détaillées concernant soit l'imitation servile, soit l'imitation avec des changements insignifiants. En ce qui concerne la dernière œuvre, il est exposé qu'elle constitue une imitation, quoiqu'il y ait, dans le dessin des ornements, des variations importantes ; « en tout cas, dit le tribunal, le support est copié jusque dans ses moindres particularités, et comme le support et l'objet forment un tout inséparable, les ressemblances dans l'une des deux parties donnent nécessairement à l'ensemble le caractère d'une imitation illicite »].

La Société défenderesse doit à l'avenir cesser de porter de semblables atteintes au droit du demandeur, et il y a lieu de l'y astreindre par des amendes (§ 890 du Code de procédure civile). En outre, le demandeur a droit au moins à la restitution des bénéfices qu'a réalisés la défenderesse par la fabrication et la vente des imitations illicites (art. 16 de la loi du 9 janvier 1876 et art. 18 de la loi du 11 juin 1870). Pour l'établissement de cette restitution, la Société défenderesse doit fournir les comptes des recettes et dépenses relatives à la fa-

brication et à la vente des imitations. Elle a exercé comme sienne et sachant n'en avoir le droit, une industrie qui ne lui appartenait pas : la reproduction de ces modèles plastiques (§ 687, Code civil). Elle est donc responsable comme un mandataire (§ 681, Code civil). Or, parmi les obligations du mandataire se trouve l'obligation de rendre compte (§ 666, Code civil). En outre, est fondée la conclusion du demandeur tendant à faire confisquer les objets résultant des imitations et les appareils exclusivement destinés à la reproduction illicite (art. 21 de la loi du 11 juin 1870).

PAR CES MOTIFS, etc.

Bibliographie

OUVRAGES NOUVEAUX

ERLÄUTERUNGEN ZUM ÖSTEREICHISCHEN URHEBERRECHTSGESETZ VOM 26. DEZEMBER 1895, MIT EINER NEUEN THEORIE DES URHEBERRECHTS, PAR DR JAKOB ALTSCHUL ET GOTTLIEB FERDINAND ALTSCHUL. WIEN, MANZ, 1904, 239 p.

Ce commentaire, écrit en un style clair et compréhensible à tous ceux qui le consulteront, est très complet ; il n'y manque que le texte même qui est commenté. Dans l'introduction, les auteurs indiquent d'abord les actes législatifs qui, selon eux, subsistent encore à côté de la nouvelle loi, autant que celle-ci ne les a pas formellement modifiés, puis ils énumèrent et réfutent brièvement quinze théories qui ont été établies sur la nature du droit d'auteur ; enfin ils énoncent leur propre théorie qui peut se résumer ainsi : Dans son essence, le droit d'auteur n'est ni un droit des biens — ce côté matériel, ces avantages économiques du droit ont été beaucoup trop accentués par la plupart des savants et, même si l'on en fait abstraction, le droit existe toujours — ni un droit de réquisition, mais un droit personnel, non pas un droit de personne à personne, mais un droit personnel absolu, touchant la seule personne du titulaire et consistant à tenir l'œuvre en sa puissance comme un élément de sa propre personnalité ; cet élément est digne d'être protégé par la loi, la protection revenant à l'auteur, puis à ses héritiers, tuteurs de l'œuvre-orpheline. Or, cette puissance (*Gewalt*) consiste dans la faculté exclusive de prendre soin de quelque chose ; le droit d'auteur serait dès lors la faculté exclusive appartenant à l'auteur d'exercer sa sollicitude à l'égard de sa création intellectuelle ; celle-ci forme d'abord une partie de son activité mentale et, par là, de la personne même (*inneres Werkgebilde*), mais le reflet (*Abbilder*) en est com-

(1) V. Pouillet, *Traité théorique et pratique de la propriété littéraire et artistique*, p. 73.

(2) V. R. Stephan et Paul Schmid, *Frankenstein's Hand- u. Lehrbuch der Staatswissenschaften*, vol. XIII, p. 387.

muniqué ensuite à d'autres par sa volonté. La puissance ainsi proclamée est comparable à la *patria potestas*, avec laquelle les commentateurs la mettent en parallèle. Cette comparaison est très ingénieuse et ne les trahit qu'en ce qui concerne l'expiration de ce pouvoir. D'un côté, le rejeton est émancipé de la puissance paternelle, de l'autre, l'œuvre sur laquelle la paternité s'est exercée, est abandonnée à la communauté, nullement comme une œuvre parfaite, intangible, mais comme une production dont chacun peut s'emparer et se servir à son gré.

DER VERLAGSVERTRAG NACH DEM SCHWEIZERISCHEN OBLIGATIONENRECHT, etc., par G. Christ, Zürich, E. Speidel, 1905, 114 p.

L'auteur a étudié à fond les ouvrages spéciaux parus sur cette matière en Allemagne et en Suisse et, après un court aperçu historique sur l'évolution du contrat d'édition et une étude consciencieuse de la nature du droit d'auteur et dudit contrat, il examine, d'après les articles 372 à 391 du Code fédéral des obligations, l'objet, les matières, les modalités du contrat, les obligations contractées par les parties, et il indique en annexe les propositions qu'il formule pour la révision de ce titre XIII du code suisse⁽¹⁾.

DOKUMENTE ZUM URHEBERRECHT, herausgegeben und erläutert von Fred. Hood, rédacteur, Charlottenbourg, édition de la « Skizze », 1903, 31 p.

L'auteur de cette brochure, qui lutte aux avant-postes pour la reconnaissance des droits du journaliste sur les articles composés pour les journaux et « correspondances » de journaux, fait part à la communauté des observations que lui suggère cette lutte devant les tribunaux et publie deux parères élaborés par le collège des experts de Berlin dans un procès, et le jugement intervenu dans un autre procès intentés par lui. Ces observations sont très judicieuses; elles tendent, d'une part, à suggérer aux juges une évaluation plus juste du dommage causé au journaliste par la reproduction non autorisée d'un travail, dommage qui ne doit pas se calculer d'après le prix de faveur que le journaliste demande aux journaux qui sont ses clients ou abonnés habituels, un article paraissant généralement dans plusieurs organes de la presse à la fois, mais sur le prix que le travail vaut en lui-même, et sur les honoraires qui seraient payés pour la reproduction dans un seul journal (par exemple 20 pfennig par ligne au maximum). D'autre part, l'auteur donne de très bons conseils sur la meilleure manière d'intenter une

action pénale comme intervenant, ou, après celle-ci, une action civile en réparation du préjudice subi, préjudice qui, toutefois, ne doit pas non plus être exagéré par le demandeur.

SBIRKA ZAKONU opatrených Vykladem neb Poznámkami. Svazek I. Vyklad Zákona o Právu Autorském.

VYKLAD ZAKONA O PRAVU AUTORSKÉM k dílům literárním, umeleckým a fotografickým ze dne 26. Prosince 1895, c. 197 R. Z. Sepsal Judr. Jaroslav POSPISIL, zemský advokát v Praze. S dodatkem, obsahujícím znení zákona, státních smluv a nařízení, týkajících se mezinárodní vzájemné ochrany práv autorských. V. Praze. Nákladem české grafické akciové společnosti « Unie », 1905.

RECUEIL DES LOIS commentées ou annotées, vol. 1^{er}. Commentaire de la loi concernant le droit d'auteur sur les œuvres de littérature, d'art et de photographie, du 26 décembre 1895, par Jaroslav Pospisil, avocat à Prague, avec une annexe contenant les lois, traités et ordonnances concernant la protection internationale réciproque des droits des auteurs. Édition de l'Unie, Prague, 1905, 349 p.

LOS DERECHOS DE AUTOR ANTE EL DERECHO INTERNACIONAL PRIVADO, par M. A. Rivarola. Buenos-Aires, J. Peuser, 1904, 111 p.

L'auteur de cette thèse de doctorat y étudie le droit d'auteur, dont il analyse brièvement l'essence (forme propre de présentation d'idées), au point de vue international, en se basant sur la doctrine et les données historiques et générales fournies par notre *Recueil des conventions et traités*. Comme ces derniers, que toute nation peut conclure, sont des exceptions à la règle générale sanctionnée par les législations intérieures (p. 25), il y a lieu de baser sur celles-ci le système de classification à établir en matière de droit international privé sur ce terrain; l'auteur distingue les lois qui se rapportent aux auteurs nationaux ou domiciliés dans le pays, ou y publiant leurs œuvres, et celles qui ne tiennent compte que d'une seule de ces trois conditions ou de deux conditions combinées. Dans la seconde partie de l'ouvrage il examine le droit d'auteur par rapport à ses différents éléments constitutifs (titulaires du droit, œuvres protégées, effets et délais de la protection, exercice du droit d'auteur) en prenant pour point de départ les dispositions des Conventions de Berne, Montevideo, Mexico et Guatémala.

M. Rivarola critique comme vague et en nous l'attribuant (p. 58) le terme *per-tencientes* par lequel est traduit en espagnol le terme « les auteurs ressortissant à l'un des pays de l'Union », terme précis

qui signifie l'indigénat à l'exclusion de la notion du domicile. Nous avons dit dans l'*Avis préliminaire* de la page 442 du *Recueil* que les traductions des Actes de l'Union sont toutes empruntées à des documents officiels (v. pour l'espagnol, p. 486, note), mais qu'il est bien entendu qu'elles n'ont pas le caractère de textes originaux susceptibles de servir de base d'interprétation, les actes n'ayant été rédigés et signés qu'en français.

L'idéal à atteindre est, aux yeux de M. Rivarola, la promulgation, dans chaque pays, de lois aussi avancées que les lois française, belge, etc., qui assimilent l'étranger purement et simplement au national⁽¹⁾, et qui constituent des actes *égaux pour tous*, sans condition de réciprocité; alors les conventions internationales, qui représentent une période transitoire, deviendraient superflues. Nous craignons que cet idéal ne soit aussi éloigné que l'adoption d'une langue universelle. Mais nous souhaitons de nombreux lecteurs au traité de M. Rivarola aussi bien dans la République Argentine, dont la situation est examinée particulièrement, que dans les autres pays de langue espagnole où la diffusion de ces notions, clairement exposées, laisse encore beaucoup à désirer.

UNITED STATES COPYRIGHT LAW AND INTERNATIONAL RELATIONS, par G. Herbert Thring, *The North American Review*, numéro du 15 juillet 1905, p. 69 à 79.

L'auteur de cet article, écrit avant l'adoption de la nouvelle loi américaine du 3 mars 1905, oppose d'abord à la proposition de Mark Twain d'étendre le délai de protection en obligeant l'auteur de tenir l'ouvrage continuellement en vente, un autre système de protection prolongée; nous pourrions le nommer le *domaine officiel payant*, l'État publiant l'œuvre, à l'expiration du terme du *copyright* exclusif, contre paiement d'un tantième à l'auteur. Puis il donne un résumé de l'évolution de la protection internationale des auteurs jusqu'à la conclusion de la Convention de Berne, et un aperçu sur les effets de la loi américaine de 1891 qui a, d'après lui, quintuplé le nombre des auteurs américains connus en Europe. Toutefois, la *manufacturing clause* n'a pas permis aux États-Unis de retirer des relations nouvelles établies avec d'autres pays tous les bénéfices qu'ils en retireraient si l'exigence de la publication simultanée était abandonnée et si des éditions américaines étaient fabriquées selon les besoins de la demande. Le dévoué secrétaire de la Société anglaise des auteurs termine son article par une exhortation chaleureuse adressée aux États-Unis d'entrer dans l'Union internationale.

(1) V. d'autres propositions rédigées par M. le professeur V. Rossel, *Droit d'Auteur*, 1903, p. 40 à 44.

(1) V. en ce qui concerne les restrictions apportées au droit des étrangers en France, *Recueil*, p. 262.